

3.0 TIRER PLEINEMENT PARTI DES MÉCANISMES

3.1 Mécanismes bilatéraux

La plupart des relations que le Canada entretient à l'échelle internationale dans le domaine des sciences et de la technologie sont de nature bilatérale. Celles-ci favorisent les échanges au niveau des compétences et des connaissances scientifiques et techniques et ouvrent la voie à la coopération. C'est grâce à elles qu'il est notamment possible d'affecter dans les missions canadiennes à l'étranger des personnes chargées de responsabilités précises en matière de science et de technologie et de conclure des ententes et de prendre des dispositions avec d'autres pays à cet égard.

3.1.1 Les conseillers du Réseau d'aide scientifique et technologique

Les plus importantes ressources scientifiques et techniques dont le Canada dispose sont les membres de son personnel à l'étranger, à savoir les conseillers aux affaires scientifiques et technologiques en poste dans les missions canadiennes aux États-Unis, au Japon, en Grande-Bretagne, en France, en Belgique, en République fédérale d'Allemagne et à la Commission des Communautés européennes. Ces conseillers ont pour rôle d'aider les entreprises et les organismes de recherche canadiens à établir des contacts à l'étranger. Ils assurent les services suivants :

- faciliter l'acquisition et le transfert de technologies;
- rechercher des contrats, établir des contacts et trouver des compagnies étrangères intéressées à mettre sur pied des entreprises conjointes ou à collaborer à des projets de recherche;
- recueillir des informations sur certains domaines scientifiques précis et renvoyer les spécialistes à des sources de renseignements plus détaillées; et
- permettre aux entrepreneurs canadiens de se familiariser avec les pratiques commerciales et le fonctionnement des organismes scientifiques et techniques des pays étrangers.